



Communiqué

CORONAVIRUS

Faire valoir les intérêts particuliers des travailleurs!

Les salariés comme l'ensemble de la population sont confrontés à la crise sanitaire. Des mesures d'ordre public sont prises afin de préserver les individus mettant à jour les contradictions de nos systèmes et les méfaits de la mondialisation de la production. Celles et ceux en responsabilité ont à prendre leurs responsabilités, il ne nous appartient pas de définir l'ordre public. La FEETS FO est et sera vigilante à la préservation des libertés fondamentales.

Par contre, la FEETS FO, compétente pour les secteurs publics et privés de l'Equipement, de l'Environnement, des Transports et des Services, secteurs confrontés directement à l'impact de la crise, considère que les salariés doivent dans ce contexte bénéficier de toutes les mesures de protection dans le cadre de leur activité notamment dans les transports et les services (nettoyage-propreté, prévention-sécurité). Il serait inadmissible que les comités de direction des entreprises de ces secteurs se préservent en limitant leur déplacement et que dans le même temps, les employés soient tenus d'agir sans mesures de protections particulières.

Au-delà, les profits enregistrés dans de nombreuses entreprises par les actionnaires ces dernières années doivent permettre, en dehors des mesures publiques, de maintenir la rémunération des salariés en cas de baisse d'activité.

La FEETS FO invite toutes ses militantes et tous ses militants à faire valoir les intérêts particuliers de celles et ceux qui les ont mandatés : les salariés.

Paris, le 12 mars 2020

Pour tout contact : Jean Hédou, tél 06 85 12 74 46